



**PLAN D'ACTION REGIONAL POUR
LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LES FEMMES
EN BRETAGNE 2018-2020**

VU :

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Le plan national Entrepreneuriat au féminin

L'accord cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (2018-2020)

La convention régionale entre l'État et Pôle-emploi du 18 octobre 2016

La délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 23 septembre approuvant la présente convention.

LE PRESENT ACCORD EST CONCLU ENTRE :

L'Etat, représenté par Madame Michelle KIRRY Préfète de la région Bretagne, Préfète d'Ille-et-Vilaine, Préfète de la zone de défense
Ci-après dénommé l'« Etat»,

Le Conseil régional de Bretagne, représenté par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional,
Ci-après dénommée « la Région »

La Banque Publique d'Investissement, représentée par Monsieur Hervé LELARGE, Directeur régional
Ci-après dénommée « Bpifrance »

La Direction régionale Grand Ouest de BNP Paribas, représentée par Valérie TAMAGNY-FERRIER
Ci-après dénommé « BNP Paribas »,

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire, représentée par Marie NAMIAS
Ci-après dénommé La « Caisse d'Epargne »,

L'Etat, le Conseil régional, Bpifrance, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne étant désignés ensemble « les Signataires ».

PRÉAMBULE :

En Bretagne depuis 2010, l'État, la Région et la Caisse des dépôts puis Bpifrance unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional (PAR) pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation.

Ce plan constitue une déclinaison de l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2018-2020. Il est le résultat d'un travail de co-construction engagé avec l'ensemble des partenaires du PAR et de la contribution des femmes entrepreneures que les pilotes bretons ont souhaité davantage associer.

Des progrès significatifs ont été enregistrés suite aux nombreuses actions déployées dans les territoires, comme le démontre l'évaluation menée conjointement par l'État et la [Banque des Territoires, ex](#) Caisse des Dépôts :

- Le nombre d'entreprises créées par les femmes est en constante augmentation (+50 % entre 2012 et 2016) ;
- Les financements proviennent d'acteurs, tant publics que privés, plus nombreux ;
- L'effet de levier suite à l'engagement financier de l'État, de la Région et de la Caisse des Dépôts est significatif ;
- La nature des actions engagées s'est diversifiée ;
- Les actions menées en faveur d'une diversification des publics se sont renforcées.

Depuis 2011, les 4 départements de Bretagne, ont contribué à cette amélioration de la situation au travers des 3 précédents PAR.

En Bretagne, 29 % des créations d'entreprises sont à mettre à l'actif des femmes (Source INSEE-2014). Fin 2015, en Bretagne, 49 900 femmes exercent une activité non salariée, contre 84 300 hommes. Les femmes représentent donc 37,2 % des non-salarié·e·s, figurant en tête des régions françaises (36 % en France – Source INSEE).

Ces chiffres confirment que les freins au développement de l'entrepreneuriat des femmes demeurent réels. Ils sont la conséquence de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, au travail comme dans les sphères familiale et publique, qui valent en France comme en Bretagne :

- Les femmes sont confrontées de façon massive aux discriminations et inégalités de sexe : 80 % des femmes font régulièrement face à des attitudes ou des décisions sexistes selon une étude réalisée par le Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle en 2013 ;
- Les femmes continuent d'assumer la plus grande part des tâches domestiques : 72 % (INSEE, Enquête emploi du temps 2010) ;
- Bien qu'ayant un niveau de diplôme plus élevé que celui des hommes, elles ont une moindre expérience professionnelle ;
- Des différences notables existent entre les différents secteurs d'activité : les femmes créatrices d'entreprises sont sous-représentées dans le secteur de l'industrie et le domaine de l'innovation et surreprésentées dans le secteur de l'enseignement, la santé et l'action sociale ;
- Les projets des créatrices d'entreprise sont trop souvent insuffisamment financés alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise.

Ces constats ont motivé la décision de l'État, du Conseil régional et de Bpifrance de poursuivre leurs efforts en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et signer une nouvelle convention pour la période 2018-2020. Pour rappel, Bpifrance a repris au 1er janvier 2020 les activités de la CDC dans le domaine du soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat. Dans ce cadre, Bpifrance reprend les obligations découlant de l'Accord cadre en faveur de l'Entrepreneuriat des femmes pour les PAR sur la période 2018-2020.

Les parties ont choisi d'élargir cette convention aux directions régionales notamment de BNP Paribas et de la Caisse d'Epargne, déclinant au plan local l'accord-cadre national signé entre l'État et la Caisse des Dépôts, ouvert à ces nouveaux partenaires.

Les signataires souhaitent articuler leurs actions autour de 4 priorités :

- La création et la reprise d'entreprises par les femmes, de la sensibilisation à l'accompagnement post-crétion ;
- L'accompagnement à l'accès aux financements ;
- Le développement des actions dans les territoires fragiles, notamment en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville et auprès des publics jeunes ;

- La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la formation et la communication.

Les signataires se donnent pour objectifs de :

- Contribuer à accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, et à porter ce taux au moins à 40 % ;
- Augmenter la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'une action d'accompagnement post-crédation ;
- Augmenter la proportion de femmes ayant bénéficié d'un prêt bancaire pour créer son entreprise,
- Définir des indicateurs sexués permettant d'identifier les chiffres de l'accès aux financements des femmes créatrices d'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires s'appuieront sur un réseau de partenaires locaux qui s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Ils seront réunis au sein du « comité plénier du PAR ».

ARTICLE 1 : OBJET DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'État, la Région, Bpifrance et BNP Paribas et la Caisse d'épargne dans le cadre du plan d'action régional (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes sur la période 2018-2020.

ARTICLE 2 : LES CHANTIERS ET ACTIONS A CONDUIRE

Au terme de leur démarche, les partenaires ont identifié **six chantiers prioritaires pour la Bretagne** pour les 3 années du plan :

- Financer son projet et accéder au crédit bancaire ;
- Sensibiliser et former à l'égalité femmes-hommes ;
- Travailler sur l'environnement de la créatrice (accompagnement du projet, réseaux, articulation vie professionnelle et vie privée) ;
- Expérimenter un « statut de la créatrice » ;
- Observer les données liées à la création d'entreprises par les femmes ;
- Communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes.

Chaque chantier sera décliné en actions concrètes sur la durée du plan selon les modalités inscrites dans la présente convention.

Les actions sont formalisées au sein de "fiches action", figurant en annexes précisant chacune :

- les objectifs et la description de l'action ;
- les publics cibles ;
- les pilotes, copilotes et partenaires de l'action ;
- le calendrier de mise en œuvre
- des indicateurs de réalisation

Les premières actions prioritaires venant décliner ces chantiers figurent en annexe. Chaque année, un bilan de ces actions et des nouvelles à ouvrir sera opéré afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des chantiers

ARTICLE 3 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

LE COMITE DE PILOTAGE

Pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action, un comité de pilotage constitué de l'Etat, de la Région, de Bpifrance, de BNP Paribas et de la Caisse d'épargne se réunira une fois par semestre.

Le Comité de pilotage est présidé par l'État.

Ce comité de pilotage sera chargé de :

- mettre en synergie les différents acteurs,
- définir et prioriser les actions à mettre en œuvre,
- veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés,
- constituer si nécessaire des groupes de travail sur des thématiques spécifiques,
- évaluer annuellement la réalisation du plan d'actions en s'appuyant sur les données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action,
- définir les modalités de communication sur l'entrepreneuriat des femmes,
- réunir l'ensemble des membres du comité plénier du PAR plénier une fois par an afin de présenter le bilan des actions et orientations à venir.

Les signataires se réservent le droit d'ouvrir à d'autres partenaires, notamment financiers, qui ratifieront la convention par avenant.

LE COMITE PLENIER

Toute structure intervenant dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise par les femmes peut être membre du comité plénier (voir liste en annexe 2).

Les membres du comité plénier sont réunis au moins une fois par an par le comité de pilotage afin de dresser le bilan des actions menées.

Ils proposent des actions au comité de pilotage dans le cadre des objectifs définis dans la présente convention.

Ses réunions sont co-présidées par un.e représentant.e de l'État, de la Région et de Bpifrance.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

Le Plan d'action régional pour la création d'entreprise par les femmes couvre la période 2018-2020.

Le présent plan entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties (date du dernier signataire faisant foi) et prendra fin le 31 décembre 2020, date de fin de l'accord cadre-national. Au-delà de cette date, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE CONTRIBUTION

Les signataires du Plan d'actions régional s'engagent à coordonner leurs financements ou contributions sur la durée de la convention, selon la répartition présentée en annexe 1 et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs sur les actions inscrites au sein du PAR.

ARTICLE 6 : ÉVALUATION DU PAR

Chaque action est assortie d'indicateurs de suivi.

Au terme de la convention, le comité de pilotage réalisera une évaluation du PAR, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et valoriser les actions menées dans ce cadre.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à promouvoir et à communiquer auprès des professionnel.le.s et du public, tout au long de la durée de la convention, sur les actions réalisées.

Ils s'engagent à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs outils de communication portant sur la création d'entreprise, par l'insertion de visuels de femmes et d'hommes et par l'usage du féminin dans les termes employés.

La communication à destination des partenaires et du grand public est arrêtée en commun.

En dehors de cette communication conjointe, les parties s'informent réciproquement des actions de communication qu'elles comptent engager.

Chaque signataire s'engage à mentionner le nom des autres signataires, dans toute déclaration à la presse écrite, radiophonique, audiovisuelle et sur l'ensemble des supports de communication, via l'utilisation du logo type.

La présence de l'enseigne et du logo de chaque signataire sera conforme à sa charte graphique en vigueur et selon les supports fournis par chacun.

Fait à **YYY**, le **XXXX**

en cinq (5) exemplaires originaux.

Pour l'Etat,

La Préfète de la région
Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Pour la Région Bretagne

Le Président

Pour Bpifrance,

Le Directeur régional
Bretagne

Michelle KIRRY

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Hervé LELARGE

Pour BNP-Paribas,

La Directrice régionale de la région Grand ouest

Pour la Caisse d'épargne,

Membre du directoire de la Caisse d'Epargne de
Bretagne Pays De Loire

Valérie TAMAGNY-FERRIER

Marie NAMIAS

Annexe 1 : Plan de financement
(Prévisionnel et à titre indicatif)

Partenaires	Budget 2019	Budget 2020	Total
Etat-DRDFE	EUR	EUR	EUR
Conseil régional dont :	70 000 EUR	90 000 EUR	160 000 EUR
- Formation	50 000 €	70 000 €	
- Economie	10 000 €	10 000 €	
- Egalité femmes·hommes	10 000 €	10 000 €	
Bpifrance	30 000 EUR	30 000 EUR	EUR

**sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants*

Plan de contribution par partenaires bancaires
(Prévisionnel et à titre indicatif)

Partenaires contributeurs	Budget 2019	Budget 2020	Total
BNP Paribas**	Minimum 10 000 EUR	Minimum 10 000 EUR	EUR
Caisse d'épargne BPL*	EUR	EUR	EUR

**sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants*

***La contribution indiquée correspond à une quote-part régionale de l'ensemble des actions menées par BNP PARIBAS dans le cadre de son engagement national.*

Annexe 2 : Organismes membres du comité plénier du PAR
(A la date de la signature de la convention)

ADIE
AFPA Transitions
ARML
BGE 22, 29, 35, 56
BREIZH FEMMES
CAISSE DES DEPÔTS
CCI 22, 35, 56
CCI BRETAGNE
CCIM BRETAGNE OUEST
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
CIDFF 22, 29, 35, 56
CRESS
DIRECCTE
ELAN CREATEUR
ENTREPRENDRE AU FEMININ
ENTREPRENDRE ENSEMBLE
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE
ESTIM'NUMERIQUE
FEMMES DE BRETAGNE
FRANCE ACTIVE BREIZH
FORCE FEMMES
INITIATIVE BRETAGNE
PÔLE EMPLOI
RENNES 1 et UBL PEPITE
RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE
WE KER

Annexe 3 : Fiches actions

L'élaboration du plan d'action régional pour la création d'entreprise par les femmes et sa traduction concrète en chantiers et fiches-action est le résultat d'un travail partenarial réalisé en plusieurs étapes au cours de l'année 2018.

Sur la base d'éléments de bilan des PAR précédents, les copilotes ont mobilisé les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, pour ensemble établir une cartographie des rôles et actions menées en faveur la création d'entreprise par les femmes, par les membres du PAR. Ce travail s'est basé sur les 4 temps du parcours de la créatrice : le temps de l'émergence de l'idée, de la formation à la création d'entreprise, le temps de la création et le suivi post-crétion.

Dans le travail mené de manière participative et selon des méthodes innovantes grâce à la mobilisation du laboratoire régional d'innovation publique, tant avec les acteurs de l'accompagnement qu'avec les femmes elles-mêmes appelées à s'exprimer sur leurs témoignages, difficultés, besoins, il s'est agi de repérer les nouveaux chantiers à développer et les actions très concrètes venant les décliner à mettre en œuvre.

Une après-midi d'échanges rassemblant les membres du PAR plénier sur la base de ces travaux précédents a permis d'identifier les chantiers prioritaires, déclinés en fiches-actions.

Chantier *Sensibiliser et former à l'égalité femmes-hommes*

Action « Formation à l'égalité femmes-hommes l'ensemble des structures et labelliser »

Action « Campagne de communication régionale » (affichage, réseaux sociaux, ...) sur des portraits de créatrices

Action « Un-e à deux référent-e-s égalité/mixité au sein des structures d'accompagnement formés à l'égalité professionnelle »

Action « Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes » dans les secteurs d'activités stéréotypés

Chantier *Observer les données*

Action « Observation des données »

Action « Création d'un portail unique » en Bretagne

Action « Définition d'un socle commun minimum d'indicateurs » pour mieux connaître les femmes entrepreneures

Chantier *Expérimenter un statut de la créatrice*

Action « La carte Booster le parcours de la créatrice »

Chantier *Environnement de la créatrice*

Action « Agenda en ligne » des événements dédiés aux femmes

Action « Accueil Enfants »

Action « Speed-meeting/Rdv libre-accès »

Action « Portail numérique » pour faciliter la mise en relation

Chantier *Financer son projet*

Action « Création d'un guide du financement » de la création / développement d'entreprise

Action « Petit-déjeuner financer et garantir son projet »

Action « Pitcher le projet »

Action « Connaître le nombre, les montants et la part des financements accordés aux femmes dans le financement total »

Chantier *Communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes*

A partir de ce travail, 6 fiches-actions ont été identifiées collectivement par les membres du PAR plénier avec engagement de les mettre en œuvre concrètement d'ici à la fin 2020. Les autres chantiers et actions sont mentionnés pour mémoire. Ils auront vocation à être traduits par la suite.

Fiche action 1 : Mieux financer les projets des femmes ;

Fiche action 2 : Sensibiliser et former les membres du PAR à l'égalité femmes-hommes ;

Fiche action 3 : Organiser des rdv d'aide à la création, en libre-accès pour chacune, par la mise en synergie territoriale des partenaires ;

Fiche action 4 : Initier une carte « Booster le parcours » de la créatrice ;

Fiche action 5 : Observer les données régionales de la création d'entreprise par les femmes ;

Fiche action 6 : Communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes.

Chantier financer son projet et accéder au crédit bancaire

Nom de l'action : Financer les projets des femmes

OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Partant du constat que les projets des créatrices d'entreprises sont insuffisamment financés alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise, l'enjeu est de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, par :

- le développement des actions déjà existantes en région : « petits-déjeuners financiers », pitcher son projet (axe business plan notamment),
- la déclinaison en Bretagne des engagements des partenaires bancaires signataires du PAR,
- la mobilisation de l'ensemble des partenaires bancaires autour du PAR (en cours),
- la formation des conseiller.e.s bancaires à l'accueil et l'accompagnement des femmes en projet, et la désignation de réseaux de référent.e.s égalité (voir fiche « former »),
- la promotion de la GEF (Garantie Egalité Femmes),
- réaliser un diagnostic sexué des financements de la création d'entreprise : identifier à qui vont les financements pour la création d'entreprise (H/F), sur quels types de projets, secteurs d'activité, tailles d'entreprises, réseaux accompagnateurs.

PUBLIC CIBLE

Partenaires du PAR,
Institutions publiques,
Structures d'accompagnement de la création/reprise d'entreprise.

PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES

Pilote : Bpifrance et BNP-Paribas

Co-pilotes : Adie, Initiatives Bretagne, France Active Breizh, Etat.

Partenaires : conseil régional (développement économique), France Active Breizh, Femmes de Bretagne.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

En continu

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de conseiller.e.s formé.e.s par an,
Nombre de femmes bénéficiaires de la GEF et évolution,
Réalisation du diagnostic.

NOM DE L'ACTION

FORMER LES STRUCTURES A L'ÉGALITÉ FEMMES·HOMMES

Contexte : des modalités d'accompagnement formatées qui ne prennent pas toujours en compte l'approche intégrée de l'égalité femmes·hommes dans les parcours de création des porteuses de projets

Description : 2 étapes

1^{ère} étape :

Informier et former pour permettre une montée en compétences et en savoir-faire de chacun des maillons de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise aux obligations législatives et aux objectifs de la politique publique Egalité femmes·hommes, à la déconstruction des stéréotypes de sexe, à la connaissance des leviers d'actions, ressources, partenaires... afin de garantir l'égalité du droit à la création d'entreprise à chaque porteuse de projet accompagnée. Il pourrait s'agir d'une journée de formation et dans un espace de 2 mois, d'une seconde journée d'échange de pratiques.

2^{ème} étape :

Engager la structure d'accompagnement dans une démarche globale d'intégration d'objectifs annuels en matière d'égalité professionnelle dans l'ensemble de ses procédures, auprès de tou·te·s ses salarié·e·s et à toutes les étapes de la création-reprise ; ce processus pourrait aboutir à l'obtention d'une accréditation/labellisation « Egalité fh » reconnue par le PAR.

Objectifs :

Professionnaliser les acteur·trice·s de la création/reprise d'entreprise (notamment ceux assurant le premier accueil et les récepteur·trice·s de projets lors de la présentation, par la porteuse, de son projet) en matière d'égalité femmes·hommes : dans leur écoute, dans leur capacité à repérer et à identifier les freins éventuellement rencontrés par la porteuse de projet, dans leur analyse à avoir une approche globale de la créatrice, de ses préoccupations, de son environnement.

Idees, moyens : - Trouver un fléchage financier qui permet de favoriser la collaboration des acteurs/actrices de la création/reprise d'entreprise

- Favoriser la mixité des partenaires pour créer une cohésion /inter connaissance + réseau.

<p style="text-align: center;">PUBLIC CIBLE</p> <p>Toutes les structures d'accompagnement de la création Les membres du PAR, Les conseiller·ere·s de Pass-création, Les conseiller·ere·s bancaires, Les chargé·e·s du premier accueil dans les structures liées à la création reprise d'entreprise (consulaires, Pôle Emploi, CAE, organismes de formation, TAG's...) (Effectif éligible : 150 personnes)</p>	<p style="text-align: center;">PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES</p> <p><u>Pilote</u> : Région Bretagne</p> <p><u>Co-pilotes</u> : Etat (DRDFE), Force Femmes</p> <p><u>Partenaires</u> : BGE, Pépite, We-Ker, EAFB, Entreprenre pour apprendre Bretagne, CRESS Bretagne</p>
<p style="text-align: center;">CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE</p> <p>Sessions de 2 journées, espacées de 6 mois Entre 1 à 2 sessions annuelles par département en 2020</p> <p>Action à renouveler selon les besoins.</p>	<p style="text-align: center;">INDICATEURS DE RÉALISATION</p> <p>Nombre d'organismes et de personnes formées par structure Evolution annuelle des statistiques : autour de l'augmentation du nombre de projets présentés par des femmes aboutissant à une création avant et après formation acteur·trice·s.</p>

NOM DE L'ACTION
UN RDV AIDE A LA CREATION EN LIBRE ACCES, EN LOCAL, POUR CHACUNE

Contexte : Des femmes qui vont de structures en structures, des femmes qui ne peuvent pas se déplacer, des femmes isolées qui souhaitent avoir des renseignements, des réponses sur leur projet, parcours...

Description : Organisation de temps d'interconnaissance dédiés à la création-reprise d'entreprise par les femmes au plus près des femmes sur l'ensemble du territoire breton. Ouvert à tou-te-s, régulier, co-élaboré par toutes les structures concernées, proche et repéré par toute femme qui veut créer, convivial, souple, court.

Objectifs :

- Garantir l'égalité au droit de créer son entreprise pour chaque femme qui le souhaite où qu'elle soit ;
- Faciliter l'accès à toutes les informations nécessaires au travers d'un rendez-vous bimestriel où l'ensemble des structures d'aide et d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise, les réseaux de femmes entrepreneuses, les associations de défense des droits des femmes, les organismes de formation, les partenaires financiers, les représentant-e-s des collectivités... sont conviés dans un même lieu pour présenter leurs dispositifs d'accompagnement en proximité de celles qui en auraient besoin ;
- Organiser une rencontre self-services via des rdv rapides, personnalisés, en direct.

Idées, moyens :

Un lieu mis à la disposition gratuitement par les EPCI/un membre du PAR, un temps/café d'accueil,

En libre accès : docs ressources, ordi, + *le nécessaire Créa* : docs des structures, plaquettes avec présentation des modalités d'accompagnement/étapes de la création/ ressources, un questionnaire de satisfaction, une check-list des questions à se poser en amont, le contact d'un-e référent-e local-e de la création en cas de besoin...

Sur site, mise à disposition éventuelle de personnel pour accueil enfants (+ équipements, jouets...)

PUBLIC CIBLE	PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES
Toute femme qui veut créer et qui a des questions, besoin de renseignements, de soutien, d'accompagnement.	<p><u>Pilote</u> : Région Bretagne <u>Co-pilotes</u> : DRDFE, EAFB, CCI 35, Force femmes <u>Partenaires</u> : Femmes de Bretagne, Pôle emploi, Adie, BNP Paribas, Initiatives Bretagne, We Ker</p> <p>Membres du Par délocalisés, EPCI, organismes de formation, CAF, Structures gardes d'enfants, banques, asso d'experts-comptables, de défense des droits des femmes.</p>
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Un RDV par trimestre dans 3 à 4 lieux différents par département. Une action légère, mobile, possibilité rdv tête à tête. Deux heures pour qu'à la sortie :</p> <p>* chaque visiteuse identifie sa « to do list », les étapes à franchir, confirme ou non son projet de création, sache quoi faire, qui aller voir et où (contacts, tél...) quelqu'un-e vérifie qu'elle « sait où elle va » (support papier ¾ questions clés), * le nécessaire Créa lui soit transmis.</p>	<p>Nombre de RDV par an/par département/territoires impactés urbain, QPV, rural, isolé) Cartographie bretonne des rdv Nombre de membres du PAR participant (fh) Nombre/ liste/typologie des structures présentes Nombre de participantes, satisfaites à la sortie, Nombre de pochettes distribuées, de questionnaires renseignés.</p>

Chantier EXPERIMENTER UN STATUT DE LA CREATRICE

NOM DE L'ACTION

UNE CARTE « BOOSTER LE PARCOURS »

Contexte : Tout au long du parcours de création, des besoins, de nature différente, se font jour : s'informer, raconter son projet et faire valoir sa spécificité, connaître d'autres expériences, prendre confiance en bien se déplacer, effectuer des démarches et bénéficier des outils et conseils ad hoc, se connecter ; la diversité et la multiplicité des réponses et des interlocuteurs peuvent engendrer une organisation complexe.

Description : la mise en place de l'action nécessite dans un 1^{er} temps, une étude sur les conditions de faisabilité et de réussite d'une carte « multi-services », et dans un 2nd temps sa mise en œuvre avec les partenaires et budgets identifiés, si l'étude confirme la faisabilité.

Objectifs :

- Répondre aux besoins spécifiques des femmes lors d'un parcours de création-reprise d'entreprise
- Valoriser la créatrice dans son parcours singulier (confiance)
- Impliquer l'ensemble des intervenant·e·s d'un parcours dans cette reconnaissance et cette valorisation
- Permettre à la femme, avec cette carte, d'accéder à un accompagnement privilégié, des informations spécifiques et un bouquet de services.

Idées, moyens :

La carte est délivrée par des structures labellisées contre signature de la femme s'engageant à entrer dans un parcours d'accompagnement individualisé à la création-reprise ou dans une formation longue dédiée.

La carte donne accès à : - un accompagnement privilégié (plus de temps et d'écoute, plus d'accès aux conseils et expertise spécifiques, aux ressources ou aides, aux réseaux et à un accueil spécifique et ouvert dans les structures privées/publiques de droit commun, les banques, assurances ; - à un bouquet de services (mobilité, garde d'enfants, locaux, espaces de coworking, repas à coûts réduits...). Et, si réalisable dans la durée du PAR, à un revenu minimum en complément des aides/prestations existantes et qui est lissé dans le temps jusqu'à la création de l'entreprise.

PUBLIC CIBLE

Toutes les femmes créatrices-repreneuses quel que soit leur statut

Femmes en formation à la création (stagiaires de la formation professionnelle)

Point de vigilance : vérifier juridiquement la non-discrimination femmes-hommes ; l'ouvrir à tout parcours ?

PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES

Pilote : Région, Direccte

Co-pilotes : BGE, ADIE, EAFB, Femmes de Bretagne,

Partenaires : Pôle emploi, Banques, CAF, Services sociaux, EPCI,

Tous les partenaires de la création -reprise d'entreprises, Force femmes

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2 temps : Etude et mise en œuvre opérationnelle
Associer un comité de femmes à l'étude de faisabilité et la mise en œuvre dès 2020
Expérimentation sur quelques territoires (typologies de territoires et différents profils/statuts de femmes)
Déploiement : prochain PAR

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de cartes diffusées
Enquête qualitative sur la réalité d'accès à un accueil spécifique et un bouquet de services.

NOM DE L'ACTION : OBSERVER LES DONNEES REGIONALES

OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'État en Bretagne a financé en 2017 une étude sur la création d'entreprise par les femmes, réalisée par l'Insee Bretagne. Cette base de donnée reste d'actualité.

En 2019, dans le cadre des plans d'actions régionaux en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAR), l'Insee a mis à disposition de son réseau des directions régionales Insee, des données et éléments de cadrage pour mieux caractériser l'entrepreneuriat des femmes en région. L'objectif du diaporama est de fournir des éléments à la fois sur les femmes cheffes d'entreprise et sur les créatrices. Ce document est décliné en Bretagne, il est complémentaire de l'étude précédente (PAREF). Il est adaptable et peut-être complété de nouvelles informations.

Pour autant, la connaissance statistique de l'entrepreneuriat par les femmes et la réalisation d'enquête ou d'études figure parmi les objectifs du PAR, tant **la connaissance sexuée des situations reste partielle**.

L'objectif à l'horizon fin 2020 est de poursuivre la constitution d'un panorama complet sur la création d'entreprise par les femmes en Bretagne, par la réalisation de diagnostics sur la création d'entreprise par les femmes.

Il s'agira de :

- identifier l'ensemble des sources statistiques et données déjà existantes (Insee, Direccte, Cget, Gref Bretagne ... ?) ainsi que les manques.
- créer une culture commune à chacun des partenaires du PAR pour produire des données sexuées, s'accorder sur la qualification de ces données.
- travailler à la réalisation d'études qualitatives et quantitatives sur les caractéristiques de l'entrepreneuriat par les femmes permettant de préciser leur situation au moment de l'entrée en création (statut, âge, situation familiale, niveau qualification, expériences professionnelles), la répartition des créations par secteurs d'activité, le recours aux dispositifs d'accompagnement ou non, l'accès aux financements, le résultat à 1/3/5 ans, le nombre d'emplois créés, ...

Mieux connaître où va l'argent pour la création d'entreprise fait partie des pistes identifiées.

<p style="text-align: center;">PUBLIC CIBLE</p> <p>Partenaires du PAR, Institutions publiques, Structures d'accompagnement de la création/reprise d'entreprise</p>	<p style="text-align: center;">PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES</p> <p><u>Pilote</u> : Etat - Drdfe</p> <p><u>Co-pilotes</u> : Insee</p> <p><u>Partenaires</u> : Direccte – sese, BGE, Chambre régionale d'agriculture, Cress Bretagne.</p>
<p style="text-align: center;">CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE</p> <p>Un temps N puis renouvellement au fil du temps</p>	<p style="text-align: center;">INDICATEURS DE RÉALISATION</p> <p>Nombre de diagnostics par an Production de statistiques sexuées</p>

Chantier former à l'égalité

COMMUNICATION EGALITAIRE

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Extrait de l'accord-cadre :

« Les signataires s'engagent à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs outils de communication portant sur la création d'entreprise, par l'insertion de visuels de femmes et d'hommes et par l'usage des termes au féminin, en ayant une attention spéciale à la diffusion de cette campagne auprès des jeunes.

A ce titre ils pourront utilement se référer au « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » du Haut conseil à l'Egalité, publié en 2015. »

PUBLIC CIBLE	PILOTES, CO-PILOTES, PARTENAIRES
Partenaires du PAR, et toute structure avec lesquelles des conventions sont passées.	<u>Pilote</u> : Etat - Drdfe <u>Co-pilotes</u> : <u>Partenaires</u> : BGE, Chambre régionale d'agriculture, Focre Femmes, We Ker.
CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE RÉALISATION
En continu	Suivi des documents de communication produits